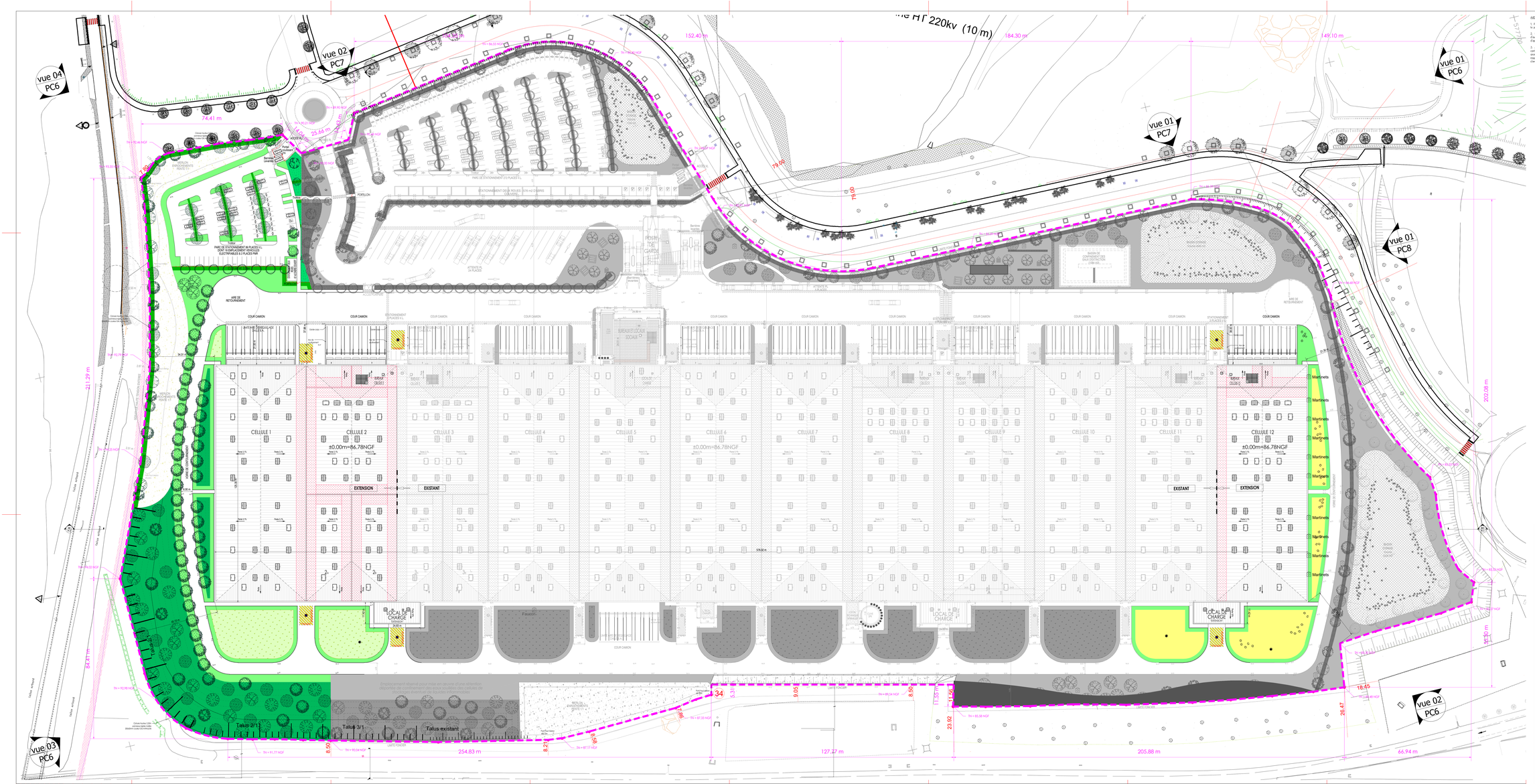

ARTICLE 1 :

1. PROPRIETE INTELLECTUELLE – Ce document est la propriété de SAS. A ce titre il est protégé par les droits d'auteurs conformément au Code de la propriété intellectuelle.

2. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE – Ce document est exclusivement diffusé dans le cadre réglementaire des différentes demandes d'autorisations : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable. Ce document ne peut constituer un document d'étape d'offres. Au même titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution.

3. APPEL D'OFFRES ET MARCHES DE TRAVAUX – Ce document est exclusivement diffusé dans le cadre d'un appel d'offres. Les informations contenues dans ce document ne peuvent en aucun cas être considérées comme des éléments de marché. Les informations dimensionnelles, techniques et quantitatives ne constituent nécessaires au bon fonctionnement et à la tenue dans le temps des ouvrages et dégagements dans le respect des règles en vigueur. A ce titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution. Dans le cadre du marché de travaux l'entreprenneur s'engage à fournir ses plans d'exécution pour visade l'architecte et approbation au bureau de contrôle.

ARBRES TIGE

- Alisier torminal - *Sorbus torminalis*
- Arbres fruitiers : cerisiers, pommiers, pruniers
- Charme commun - *Carpinus betulus*
- Charme fastigié - *Carpinus betulus 'Fastigiata'*
- Chêne pubescent - *Quercus pubescens*
- Chêne rouvre - *Quercus petraea*
- Erable champêtre - *Acer campestre*
- Erable plane - *Acer platanoides 'Emerald Queen'*
- Frêne élevé - *Fraxinus excelsior*
- Merisier - *Prunus avium*
- Merisier à grappes Watereri - *Prunus padus 'Watereri'*
- Poirier à fleurs Chanticleer - *Pyrus calleryana 'Chanticleer'*
- Pommier Evereste - *Malus x Perpetue ®'Evereste'*
- Saule blanc - *Salix alba*
- Prairies rustiques
- Prairies de fauche type 1 - Pelouses hygrophiles
- Prairies de fauche type 2 - Pelouses xérophiles
- Zones sables
- Haies bocagères type 1
- Haies bocagères type 2
- Haies charnilles
- Boisements arbustifs et de balliveaux
- Massifs arbustifs
- Haie fruitière
- Plantes grimpantes — G1 - Aristolochia macrophylla - Aristoloche; G2 - Clematis montana 'Rubens' - Clématite; G3 - Lonicera periclymenum 'Serotina'
- Table de pique-nique
- Rochers
- Niches — • Gîtes à hérissons (Ø 20cm) + 4x pour rouge-gorges + 4x pour mésanges noire + 1 pour faucons crécerelles)
- Perchoirs à faucon crécerelle (4u)
- Hôtels à insectes (3u)

PSE Plan de Synthèse Ecologique (1u) - Hors prestations

PSV Plan Signalétique du Verger (2u) - Hors prestations

Dessin : Gilles GENEST paysagiste

EXTENSION D'UN BATIMENT D'ACTIVITES LOGISTIQUES
Lieu dit "ZAC CHAUSSEE PUISEUX"
LOT SUD A & B

RUE DU BOIS ANGOT - 95650 - PUISEUX PONTOISE

DEMANDEUR
SNC JUNOR
15, RUE ROQUEPINE
75008 - PARIS
T: 01 42 64 41 15
PANNARD

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE
PANNARD REALISATIONS
15, RUE ROQUEPINE
75008 - PARIS
T: 01 42 64 41 15
PANNARD

ARCHITECTE
A26 G
A-26-GL
1670, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 32 80

BET E.P.E
BCG
1670, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 32 80

CONCEPTEUR PAYSAGISTE
G. GENEST
4 RUE DE LA REPUBLIQUE
77370 - CONFRAN LAMBON
T: 01 64 78 38 23

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES ESPACES VERTS

ECHELLE :	DATE :	FORMAT :	
1/ 500	25.10.2019	A3	PC 2a

1670 . A26 GL . ARC . DPC . ENT . PLN . 00 . indC

V:\chantiers\1670\1670 Pannard PP Sud Ext\CONCEPTION\4-A - Autorisation\A1 PC\PC tous lot\tram\1670 - PANNARD PUISEUX EXTENSION-ind C.dwg